

---

*Direction du personnel,  
des services et de la modernisation*

**Arrêté du 27 mai 2002 portant prorogation du mandat des membres du comité technique paritaire spécial du centre d'évaluation et de documentation et d'innovation pédagogiques**

NOR : *EQUP0210101A*

Par arrêté du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, en date du 27 mai 2002, le mandat des membres du comité technique paritaire spécial du centre d'évaluation et de documentation et d'innovation pédagogiques est prorogé jusqu'au 31 décembre 2003.

*Le directeur du personnel,  
des services et de la  
modernisation,  
J.-P. Weiss*